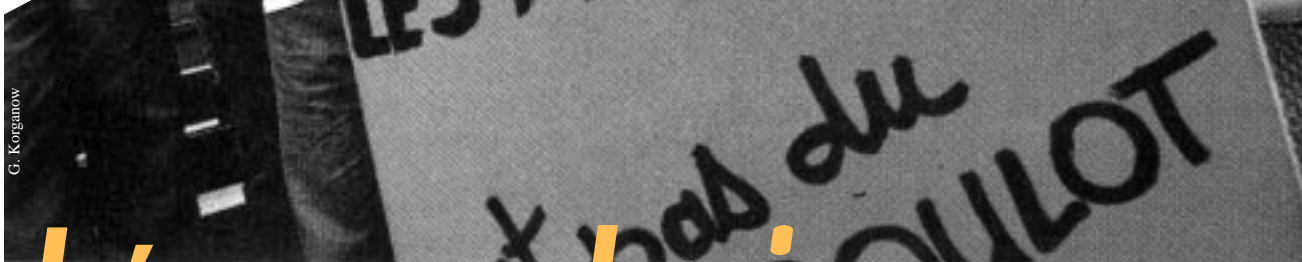


Etat social actif :



# L'emploi à tout prix

Il y a trois ans, le gouvernement a mis sur la place publique un nouveau concept, celui d'Etat social actif. Son objectif déclaré ? Augmenter le taux d'emploi. La manière d'y parvenir ? Le gouvernement avait prévu quatre types de mesures : un plan de "premier emploi" pour faciliter l'intégration des jeunes sur le marché du travail; un abaissement des charges sur le travail; une lutte contre les pièges à l'emploi, notamment par l'augmentation des salaires les plus bas; une importante réforme fiscale. Ce nouveau vocable ainsi que les mesures concrètes qui ont suivi, traduisent une modification importante du rôle de l'Etat. De l'Etat providence, on glisse depuis une dizaine d'années vers un Etat qui conditionne son intervention à une attitude volontariste et pro-active des citoyens.

Ce glissement progressif du rôle de l'Etat (et plus globalement de l'organisation de la vie en société) n'est pas neuf et n'est pas typiquement belge. Il fait partie d'une évolution en cours dans de nombreux pays occidentaux, qui cherchent leur voie "entre le modèle néo-libéral à l'américaine et la social-démocratie classique". Il y a une dizaine d'années, les Anglo-saxons ont inventé le concept de troisième voie, que les Belges ont traduit par "Etat social actif".

Dans son article, Christian Arnspenger rappelle les origines de ce concept et ce qu'il implique.

Nous aborderons ensuite l'Etat social actif à travers deux des objectifs fixés par le gouvernement pour sa mise en application : la réforme fiscale et l'intégration des jeunes sur le marché du travail. Mais nous verrons aussi qu'au delà des objectifs de départ, l'application de la philosophie de l'Etat social actif s'étend à d'autres domaines, notamment celui de l'aide sociale. En effet, avec la réforme du minimex, c'est l'emploi qui devient l'élément déterminant dans l'octroi d'une aide sociale. Cette mesure concerne prioritairement les jeunes de 18-25 ans, qui verront leur "revenu d'intégration" conditionné par l'acceptation d'un emploi proposé par le CPAS ou d'une formation professionnelle.

On le voit, l'Etat social actif est bien plus qu'un vocable politique. C'est une évolution profonde dans le rapport entre l'Etat les citoyens. C'est aussi une grille de lecture permettant de comprendre le sens des propositions actuelles ou futures du gouvernement.

Monique Van Dieren

# Les origines du concept d'Etat social actif

Le concept d'Etat Social Actif (ESA) est spécifiquement belge. Il émane des réflexions et de la plume de Frank Vandebroucke, actuel ministre des Affaires sociales.

## Deux origines principales

Le concept possède au moins deux origines distinctes : d'une part, l'idée de *politique active d'emploi* qui existe en Belgique depuis plusieurs décennies, et dont on a gardé le mot « actif » ; d'autre part, l'idée beaucoup plus récente (datant du début des années 1990) de « politique de vie », en anglais *life politics*, qui émane du sociologue britannique Anthony Giddens, concepteur de la fameuse idée de « troisième voie ». Il est important de bien voir qu'à cause de son aspect hybride, l'ESA belge n'est pas une simple traduction de cette « troisième voie » anglaise, loin s'en faut. Examinons ses deux origines pour voir comment elles se combinent. La notion de « politique active » est très présente en Belgique. Une idée fort répandue depuis le milieu des années 1980 (et héritée des politiques keynésiennes de l'après-guerre) est que l'Etat doit tenter de mettre en œuvre, au moins sur le marché du travail, des politiques visant d'un côté

## Ne dites plus « Etat Providence », dites « Etat social actif ». Au-delà des mots, d'où vient cette évolution et que signifie ce nouveau concept ?

à renforcer l'offre d'emploi, de l'autre à réduire (ou en tout cas à « réguler ») le nombre de demandeurs d'emploi. On a mis en œuvre de très nombreuses variantes de cette idée au cours des années. Quel qu'en soit le contenu précis, une politique « active » de l'emploi intervient dans les mécanismes du marché du travail plutôt que de « laisser faire » le marché. Il s'agit donc de modifier autant que possible le contexte dans lequel la « loi de l'offre et de la demande » va jouer : inciter les patrons à embaucher davantage en modifiant leurs coûts, inciter les travailleurs à se

reconvertir ou à quitter le marché en modifiant la structure des avantages qu'ils peuvent attendre, voire « inciter » l'ONEM à désinscrire certaines personnes jugées irrémédiablement « inemployables ». Pendant longtemps, l'objectif implicite de toutes ces politiques actives était le plein emploi, conçu comme la possibilité pour chaque citoyen qui le désire d'obtenir un emploi salarié à plein temps.

D'autres objectifs sont cependant envisageables, et c'est là qu'intervient la seconde origine de l'idée d'ESA, à

savoir une certaine conception de la tâche même d'une politique publique. Giddens a écrit début des années 1990 que la tâche de l'Etat n'est plus, aujourd'hui, de gérer les grands antagonismes idéologiques d'antan. La société actuelle, prétend Giddens, est une société « post-moderne » où ce qui compte, c'est la trajectoire de vie de chaque individu, inséré dans diverses communautés telles que la famille nucléaire ou élargie, le quartier, le village, l'entreprise, mais aussi l'église, le groupe de lectures, le club sportif, etc. Une telle « identité complexe » des individus rend désormais nécessaire, selon Giddens, un changement de fond dans notre conception de la politique : l'Etat doit s'efforcer de mettre en



P. Michaud/Temoignage

œuvre une « politique de la vie », qui soutienne les trajectoires individuelles en leur offrant le maximum de moyens, d'une part, mais également (et ceci limite d'emblée la quantité de moyens que l'Etat peut fournir) en les incitant à acquérir une autonomie existentielle aussi large que possible.

L'idée de la troisième voie est fort critiquable, mais finalement simple à saisir : chacun et chacune d'entre nous doit gérer sa trajectoire de vie de la façon la plus autonome possible, en comptant sur des « structures intermédiaires » de type à la fois communautaire et non « idéologique » (ce qui légitime la famille, même recomposée, mais délégitime le syndicat), et en recevant de l'Etat des incitants financiers passagers et des subventions ciblées permettant de bénéficier des avantages de l'économie de marché sans souffrir de ses inconvénients ...

En Belgique, le ministre Vandebroucke vient d'un horizon intellectuel et politique assez différent de Giddens, de sorte qu'il a pu proposer aussi une vision assez différente - en apparence du moins - de celle de Giddens concernant le rôle de l'Etat et de la responsabilité des individus. Le projet d'ESA est, disons, une tentative de la part d'un militant socialiste de faire droit à certaines idées de Giddens en les fondant sur de toutes autres bases philosophiques. L'utilisation de l'adjectif « actif » signale que l'un des éléments du projet

de Vandebroucke est l'élargissement de la logique des « politiques actives d'emploi » à des sphères beaucoup plus larges de la vie sociale. Une manière de résumer la position belge serait de dire : un Etat qui incite et soutient, oui ; un Etat qui moralise, non.

### Les fondements du projet belge

Vandebroucke est un socialiste réformateur et pragmatique. Son but n'est pas de mettre en cause les mécanismes fondamentaux du capitalisme ou du marché. Il pense, comme beaucoup de sociaux-démocrates, que l'Etat peut et doit permettre aux gens de s'insérer dans les rouages de l'économie de marché. Or, les conditions de cette insertion sont devenues de plus en plus difficiles aux cours des trente dernières années : la population vieillit, la population active s'accroît, les trajectoires d'emploi sont plus précaires et en tout cas plus chaotiques, et la mondialisation de l'économie semble réduire certaines marges de financement public. Ces évolutions, désirables ou non selon les cas, sont inéluctables aux yeux de Vandebroucke, et elles imposent d'urgence une rationalisation des finances publiques dont la nécessité à court terme est encore accrue par les critères de Pacte européen de stabilité.

L'un des éléments principaux de cette évolution dite irréversible est précisément la complexification des trajectoires de vie soulignée par

Giddens. En Belgique comme dans le reste de l'Europe, l'idée de remettre tout le monde sur le chemin d'un emploi salarié à plein temps est illusoire : l'Etat doit plutôt, dans l'optique du projet d'ESA, tenter d'élargir la palette des activités jugées socialement utiles et d'améliorer les possibilités de fractionnement des temps d'activité. Le but avoué est de faciliter au maximum l'entrée et la sortie des différents secteurs d'activité. Emerge alors l'image d'une *société de pluri-activité généralisée* (potentiellement en tout cas) pour tous les individus : le plus important pour chacun de nous est de « participer », de se sentir partie prenante d'un réseau de tâches et d'activités socialement sanctionnées. Le chômage et l'attente de réinsertion « classique » n'est plus un substitut humainement acceptable, aux yeux de Vandebroucke, par rapport à la participation sociale. Dès lors, l'Etat doit mettre en place une « politique active » non pas d'emploi au sens étroit du terme, mais de participation sociale au sens large : participer à la société de façon non aliénante, en effet, apparaît comme un droit, une condition de réalisation de tout projet de vie sensé.

La perspective d'un *devoir* de participation, qui sous-tend davantage la perspective moralisatrice de Giddens, semble *a priori* assez absente du projet d'ESA belge. Vandebroucke semble plutôt adopter

une approche égalitariste fondée sur la philosophie de John Rawls, et semble voir la participation comme un « besoin fondamental ». Pourtant, au vu des évolutions du monde actuel qu'il voit lui-même comme inéluctables, le projet d'ESA peut et doit en même temps devenir le fer de lance d'une réduction des dépenses sociales : un ESA peut, espère le ministre (ou en tout cas le gouvernement auquel il participe), permettre à moyen et long terme de réduire les dépenses de chômage et même de santé. Du coup, si l'ESA venait à être mis en place dans une Europe de plus en plus soucieuse de rationalisation des services publics, qu'est-ce qui primerait en fin de compte : l'idéal social sous-jacent à l'ESA, ou le but plus prosaïque d'une diminution des dépenses ? ...

Christian Arnsperger  
FNRS & UCL,  
Chaire Hoover



P. Michaud/Temoignage

*Si on n'y prend garde, l'Etat social actif risque rapidement de transformer la logique de solidarité collective par une logique de responsabilisation individuelle. Les jeunes sans-emplois sont parmi les premiers visés.*



M. Van Dieren

## Quand "responsabiliser" rime avec "culpabiliser" ...

Parler de manière abrupte de cette troisième voie devant assurer la survie de la Sécurité sociale n'est point une tâche aisée, tant les sous-entendus et les non-dits sont nombreux.

Mais partons de trois constatations indiscutables qui serviront de base à notre réflexion.

L'Etat social tel que nous le connaissons et tel que nous en bénéficions aujourd'hui est en crise : le système de la sécurité sociale est en déficit, les dépenses actuelles de ce système comptent pour la moitié des dépenses publiques. Deuxième constat : ces dépenses augmentent toujours de plus en plus (explosion du chômage, vieillissement accru de la population, précarisations et pauvreté sont en hausse).

Troisième constat : les inégalités progressent.

Le nouveau modèle prôné est censé, nous fait-on sous-entendre, palier à toutes les carences. Les objectifs de ce nouvel « Etat social actif » sont clairement en

lien direct avec la problématique de l'emploi, puisque l'objectif avoué est de responsabiliser les travailleurs avec ou sans emploi (surtout les jeunes et les minimes).

Cette responsabilisation, admettons-le, est préférable à l'option d'un Etat libéral pur et dur, où le « tout à l'économie » passerait avant l'importance de l'être humain et de sa dignité. Inciter le citoyen à être plus actif, plus dynamique et responsable est une bonne chose en soi. Mais que recouvrent vraiment ces vocables ? La première chose que l'on peut constater, est que nous passons d'une logique de solidarité collective et de protection des plus démunis, obtenues après de nombreuses luttes sociales, à une logique de responsabilisation individualiste.

### **Responsabiliser ... qui et comment ?**

Au niveau de l'emploi, nous sommes en droit de nous question-

ner et de nous positionner sur les problématiques suivantes : Qui veut-on responsabiliser ? Très certainement les allocataires sociaux. Et j'en veux pour preuve les dernières déclarations de la F.E.B. : « ...la disponibilité des chômeurs laisse à désirer... ». S'associe à cette déclaration une demande de contrôle de cette disponibilité encore plus accrue.

Quelles seront les conditions de l'activation des droits sociaux ? Ce qui ressemblait déjà très fort à un parcours du combattant devient cette fois-ci totalement insoutenable.

En exemple je ne citerai que les conditions d'activation des jeunes soumis à l'article 36 (jeunes ayant terminé le stage d'attente et ayant droit à l'octroi des allocations d'attente) : soit avoir presté minimum 39 jours d'occupation de travail salarié au sens de l'article 37 ... (quid du travail étudiant ?), soit suivre un parcours d'insertion reconnu par l'O.N.E.M., soit apporter la preuve que l'on a accompli des efforts en vue de

trouver du travail durant toute la durée du stage (ex. : 1 entretien par mois avec le service de l'emploi, présentation minimum de 2 candidatures de recherche d'emploi par mois...)

En dehors du caractère procédurier et administrativement lourd de ces formalités, nous ne pouvons, en tant qu'organisation syndicale, que trouver ces propositions inacceptables, tant elles essaient de sous-entendre que les jeunes font preuve de mauvaise volonté dans la recherche d'un emploi. Et puisque nous parlons de l'emploi des jeunes, parlons aussi du non-emploi. Qu'offre la société actuellement ? Des contrats à durée déterminée, des sous-statuts (travailleurs à moindre coût pour les employeurs et formés au frais de la collectivité) et

des jeunes chômeurs complets indemnisés.

Quoi que propose l'Etat social actif, cette non stabilité est vecteur d'une insécurité sociale. Et l'on est en droit de se demander dans quelle mesure le monde patronal n'utilise pas la situation pour se décharger d'une partie des responsabilités qui lui incombent auparavant (formation, encadrement, écolage, dialogue social...). Si l'Etat veut responsabiliser le travailleur, il devrait aussi veiller à responsabiliser le patronat, lui aussi bénéficiaire du système social actuel. Ajoutons encore que dans un tel contexte d'individualisme et à l'heure de la globalisation, nous sommes en droit de nous demander qui arbitrera les intérêts

« nord-sud » de la planète et quel avenir nous réservons aux générations futures.

En conclusion, je dirai qu'en tant que jeune syndicaliste et au stade actuel des travaux, bien des tâches restent encore à accomplir pour que l'Etat social actif soit vraiment opérationnel et vraiment efficace.

Car nous voulons que le système de sécurité sociale soit protégé. Qu'une nouvelle solidarité naisse et se solidifie ! Que l'activation ne soit pas un moyen de contrôle renforcé chez le travailleur sans emploi et le bénéficiaire de l'aide sociale. Que les classes dirigeantes se responsabilisent aussi. Que l'Etat ne se désengage pas dans son rôle de protection.

Damien Nopère  
Permanent Jeunes CSC  
Namur-Dinant

## L'Etat social "active" aussi les minimexés

**Le projet de loi visant à réformer le minimex est sur la table du gouvernement depuis plus d'un an. Le minimex sera remplacé par un "revenu d'intégration".**

La sortie du premier projet de loi avait provoqué un tollé auprès de nombreuses associations. Grâce à l'action concernée d'Ecolo et des socialistes au sein du gouvernement, le projet a connu quelques modifications rassurantes quant aux modalités d'application du nouveau "revenu d'intégration". Mais la philosophie du projet, qui devrait passer la rampe du Sénat dans les prochaines semaines,

continue à poser question. Intégration par le travail

Les principaux objectifs annoncés de la réforme sont les suivants : revaloriser le montant du revenu vital; mettre la priorité sur l'intégration sociale par la mise au travail, en particulier (mais pas seulement) des jeunes de moins de 25 ans; augmenter l'intervention de l'Etat en faveur des CPAS.

C'est le deuxième objectif qui a fait grincer les dents du monde associatif. Dans la foulée des mesures d'activation des chômeurs entamées par le gouvernement précédent (mesures Miet

Smet) et poursuivies par l'arc-en-ciel, une meilleure intégration des minimexés sur le marché du travail constitue aussi une priorité affichée. Le programme printemps (programme du ministre des affaires sociales pour l'année 2001) avait d'ailleurs pour objectif spécifique de réduire leur nombre de moitié sur cinq ans, grâce à des programmes d'activation et d'insertion.

Le principe fondamental qui sous-tend le projet de loi s'inscrit en droite ligne dans la philosophie de l'Etat social actif. Il vise l'intégration des minimexés par leur mise au travail à tout prix et conditionne l'obtention du revenu vital, remettant en cause le droit fondamental (et donc inconditionnel) à une vie digne et décente tel qu'inscrit dans la loi de 1974.

L'expression "mise au travail à tout prix" est à prendre au sens littéral. L'exposé des motifs du projet de loi est explicite à cet égard : "Actuellement, la loi de 1974 n'est plus suffisamment en adéquation avec des évolutions inéluctables telles (...) que la flexibilité du marché du travail et la précarité des contrats de travail".

Divergences à gauche  
Ce projet de loi est révélateur d'un malaise au sein de la gauche sur le regard favorable ou défavorable que l'on porte sur l'Etat social actif. Il est combattu par les associatifs mais il est vu d'un bon œil par le monde syndical.

Les détracteurs du projet de loi dénoncent principalement la remise en question du droit inconditionnel à un revenu et le passage obligé par l'emploi pour une inté-

# L'Etat fiscal ... social et actif ?



gration sociale.

D'autres, à gauche aussi (1), mettent en avant les aspects positifs de cette réforme : le bien fondé de l'insertion comme outil de remise dans le circuit classique de la protection sociale, et la responsabilisation des bénéficiaires de l'aide sociale pour sortir de la logique d'assistanat combattue par le mouvement syndical.

Cette dialectique est évidemment présente au sein du MOC, où les deux tendances sont présentes. Aider les jeunes, inciter les personnes en difficulté à prendre une place dans la société, oui. Mais au nom de cette avancée, peut-on accepter que le droit inconditionnel à un revenu minimum soit rayé de nos droits fondamentaux ?

Monique Van Dieren

1. voir à ce sujet le numéro de "La revue nouvelle" de juin 2002

## 1. L'Etat social actif

Souvent opposé à l'Etat-providence, l'Etat social actif en serait une version plus moderne, plus jeune, plus efficace. Difficile à définir, il regroupe des discours assez différents. Il comporte très souvent deux éléments.

Premièrement, il vaut mieux prévenir que guérir. Ceci se traduit par une volonté d'égalité des chances plutôt que des résultats. Ensuite, l'Etat social actif insiste sur les devoirs des citoyens autant que sur leurs droits.

L'Etat social actif cherche avant tout à favoriser l'activité des personnes, l'emploi. Il veut augmenter à la fois l'emploi et le nombre de personnes qui souhaitent un emploi. Il

s'adresse donc autant aux employeurs qu'aux travailleurs. L'aspect social se traduit par une volonté de maintenir la protection sociale, de réduire la pauvreté, de ne pas développer l'emploi à tout prix, ni la pauvreté au travail.

## La fiscalité

La fiscalité a trois grandes fonctions. Elle permet d'abord de financer les biens et services collectifs comme l'enseignement, les routes, la justice, le transport collectif, la sécurité, les services aux personnes, ... Elle permet aussi de redistribuer les revenus et de réduire les inégalités. C'est particulièrement le rôle de l'impôt progressif sur les revenus. Cependant, la sécurité sociale est de très loin le moteur

*La réforme fiscale s'inscrit en droite ligne dans un des fondements de l'Etat social actif : l'incitation au travail. Mais avec quels résultats et quels risques sociaux ?*

de la redistribution en Belgique, la fiscalité vient en complément. Les impôts peuvent aussi inciter ou désinciter les contribuables à faire quelque chose : par exemple construire un logement, investir, ...

## Quels liens entre l'Etat social actif et la fiscalité ?

La rencontre entre les objectifs de l'Etat social actif et ceux de la fiscalité conduit à la fois à des convergences et à des divergences. Les éléments de convergence se retrouvent généralement autour de l'incitation au travail. La fiscalité doit inciter au travail, contribuer à ce que le travail soit financièrement plus intéressant. Or, dans le passé, la fiscalité a contri-

bué au financement indirect des allocations sociales. Pour un même revenu, les allocations sociales ont une moindre imposition que les salaires. L'instrument principal proposé, pour inverser les choses, est le crédit d'impôt.

L'Etat social actif, pour arriver à plus d'égalité des chances, devrait, dans une certaine mesure, développer les services collectifs : enseignement, formation, culture, transport, accueil de l'enfance, ... En réalité, deux courants opposés cohabitent : ceux, plutôt de droite, qui veulent diminuer les impôts et donc les moyens à consacrer aux biens et services collectifs et les autres, qui veulent au moins les maintenir voire les augmenter.

La fiscalité joue un second rôle dans la redistribution, après la sécurité sociale, au travers de l'impôt sur les revenus et de l'imposition des revenus du capital. L'Etat social actif met plus l'accent sur l'égalité des chances que sur la redistribution. Cependant, là aussi, il y a des tensions entre les courants de droite et de gauche. Pour les premiers, l'égalité des chances suffit et l'on peut réduire la progressivité de l'impôt. Pour les seconds, l'égalité des chances est complémentaire à la redistribution des revenus, notamment parce que les chances d'insertion ne sont pas toujours réelles. L'Etat social actif consolide l'individualisation progressive de l'impôt sur les revenus. Cette individualisation peut entrer en conflit avec la redistribution, si l'on admet que les

besoins d'un ménage sont moindres que ceux des mêmes personnes vivant de manière isolée. L'Etat social actif insiste également sur les devoirs des citoyens. En matière de fiscalité, ceux-ci ne manquent pas : déclarer ses revenus, ne pas frauder, coopérer, ... Un champ d'action intéressant pourrait s'ouvrir.

## 2. La politique fiscale belge et l'Etat social actif

La Belgique oriente progressivement sa fiscalité pour inciter au travail salarié ou indépendant, qui sont une partie de l'activité. Cette tendance n'est pas nouvelle, elle existait avant les discours sur l'Etat social actif. La réforme fiscale de 2001 renforce nettement cet aspect.

En matière de financement des fonctions collectives, la Belgique prend plutôt le virage à droite. La priorité du gouvernement est de réduire la pression fiscale et parafiscale. Les différentes réformes fiscales (impôt des personnes, impôt des sociétés) ne sont pas compensées par d'autres mesures, pourtant annoncées, comme une taxation des revenus de l'épargne ou la taxation de l'énergie.

Pour la redistribution, c'est le centre ou le milieu qui convient : ni droite, ni gauche. La progressivité de l'impôt augmente ; mais la redistribution diminue, parce que l'impôt diminue beaucoup. Les allocations sociales ne sont pas revalorisées ; mais les plus faibles augmentent substantiellement. La lutte

contre la fraude fiscale semble renforcée ; mais uniquement à l'égard de la « grande fraude ».

## 3. La réforme de l'impôt des personnes et l'Etat social actif

Le coût budgétaire net de la réforme dépasse les 4 milliards d'euros (160 milliards fb).

L'effet global de la réforme sur l'emploi a été estimé par le Bureau du Plan. Il est de 24.000 emplois supplémentaires, soit beaucoup moins que d'autres utilisations possibles comme des aides à la réduction collective du temps de travail, emplois non marchands, ... Lorsque l'impôt diminue l'épargne augmente, ce qui n'a pas d'entraînement sur les activités économiques. Les importations augmentent également. Les achats supplémentaires dynamisent l'activité surtout hors de Belgique.

La réforme se décline en 4 axes dont les deux principaux sont la réduction de la pression fiscale sur les revenus du travail et la neutralité vis-à-vis des choix de vie. Les axes 3 et 4 ont trait respectivement à la prise en compte des enfants et à une fiscalité plus écologique. (voir numéro spécial de Contrastes de mai 2001).

La diminution de la pression fiscale sur le travail regroupe 4 mesures : l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable, une augmentation des frais professionnels forfaitaires, une modification des tranches imposables et la suppression des taux marginaux supérieurs à 50%.



L'instauration d'un crédit d'impôt pour les revenus professionnels constitue la seule nouveauté de la réforme. Il s'agit d'une réduction d'impôt accordée en cas de faible revenu du travail. Si le contribuable ne paie pas assez d'impôt pour bénéficier de la réduction, il y a un remboursement. Ce crédit d'impôt concerne uniquement les actifs, indépendants ou salariés.

## La réforme et l'activité, quelques réflexions

Le **crédit d'impôt** est présenté comme la mesure par excellence qui va inciter à l'activité et à l'emploi. Cependant, les revenus visés par le projet indiquent clairement le type d'activités à favoriser. Ce n'est pas l'emploi rémunérateur, à durée indéterminée à temps plein ; mais plutôt l'emploi à temps partiel, l'entrée dans l'activité, l'alternance entre périodes d'emploi et de non emploi, l'emploi à temps plein au salaire minimum interprofessionnel et enfin l'emploi indépendant. Le crédit d'impôt constitue un apport intéressant pour les personnes qui travaillent à temps partiel. La proposition risque de



déplacer les pièges à l'emploi lors de la reprise d'activité à temps plein et lorsque le revenu augmente. Lorsque les personnes se retrouvent dans la phase de réduction du crédit, elles cumulent alors la taxation de leur revenu et la diminution du crédit d'impôt.

Dans l'application, les délais sont importants. Une personne qui a droit à un crédit d'impôt pour 2002, en bénéficiera au mieux mi 2004, soit en moyenne 2 ans après. On peut réellement douter de l'effet incitatif d'un bonus qui arrive si tard. Il s'agit plus d'un pouce-café que d'un apéritif pour l'activité.

Il s'agit de la première fois en Belgique que la fiscalité peut être utilisée « à l'envers », pour distribuer des revenus plutôt que pour en récolter. Si le mécanisme devait se développer, il comporte le risque d'une mise en concurrence avec la sécurité sociale, beaucoup plus rapide pour effectuer les paiements et plus efficace pour cibler les interventions.

Par ailleurs, la réforme individualise les **réductions d'impôt pour revenus de remplacement** sauf pour les allocations de chômage et les nouvelles pré-

pensions. Cette distinction se justifierait au nom de l'Etat social actif. En outre, cette mesure privilégie l'activité au détriment de l'aspect social. Alors que, dans le projet initial, les chômeurs et les futurs prépensionnés bénéficiaient de cette individualisation, ils sont in fine exclus de la mesure et dès lors stigmatisés au nom de l'Etat social actif. Alors que la réforme fiscale s'apparente à une distribution de pouvoir d'achat, les chômeurs en sont exclus et leurs allocations ne sont pas suffisamment revalorisées.

**Le quotient conjugal** est parfois présenté comme un frein à l'activité. En effet, il fait en sorte que le passage de l'inactivité à un emploi est dans un premier temps imposé au taux marginal du conjoint qui travaille déjà. Le frein, comme pour les allocations est surtout présent pour des emplois temporaires ou à temps partiel réduit. Le quotient conjugal n'est pas modifié, il dépend toujours du revenu. Il sera accordé aux cohabitants légaux. Le relèvement du minimum imposable le revalorise.

Les échéances électorales se rapprochent. Pour les défenseurs de la version progressiste de l'Etat social actif, il est temps de remettre en avant l'importance des fonctions collectives et de leur financement, pour améliorer l'égalité des chances. Il est temps aussi de raffermir la place de la redistribution, qui est complémentaire, plutôt que concurrente à l'égalité de départ.

Luc Simar,  
Service d'étude de la CSC

## Etat social actif : de gauche ou de droite ?

Pour *Christian Arnspenger*, professeur à l'UCL, l'Etat social actif est théoriquement compatible avec une vision de gauche.

Mais en pratique, il ne l'est pas car il suppose des moyens (financiers) qui excèdent ceux dont la Belgique dispose actuellement. Le discours sur la responsabilisation et l'activation des chômeurs devient très dangereux. *"Mon diagnostic sur l'Etat social actif sera, en fin de compte, réticent, voire pessimiste. Il y a en effet une contradiction fondamentale dans la justification de l'Etat social actif qui fait que les raisons mêmes qui le rendent nécessaires sont aussi, en grande partie, les raisons qui le rendent incomplètement faisable"*. (Formation FEC, septembre 2000).

Pour *Etienne Lebeau* (FEC - CSC), *"les versions actuelles de l'Etat social actif ne répondent pas aux attentes que l'on peut avoir en tant que citoyens de gauche. Sans doute parce qu'elles refusent de s'attaquer au nœud du problème, celui de la guerre économique dans laquelle nous vivons depuis plus de 20 ans. L'équilibre que les Blair, Verhofstadt, Vandebroucke...prétendent réaliser entre justice sociale et compétitivité économique penche toujours en faveur de cette dernière. Peut-être un Etat social actif de gauche est-il possible, mais il est encore à imaginer"*. (Démocratie, Novembre 2000).

Pour *François Martou*, (Président du MOC) la version de gauche de l'Etat social actif n'existe pas. *"Regardons l'internationale socialiste des pays d'Europe. On constate qu'avec Blair et Schreuder, la gauche européenne représente le cynisme politique qui dit qu'il faut se mettre au centre-droit pour conquérir la société. Donc oublions les idées de gauche (de l'Etat social actif). Ici en Belgique, le brave socialiste ne s'y retrouve plus. Verhofstadt déclare qu'il veut appliquer en Belgique les idées de Tony Blair...les gens se disent alors que si Verhofstadt apprécie les idées de Blair, c'est qu'elles ne sont pas de gauche! Mais, Vandebroucke (PS) déclare qu'il ne partage pas la vision de Blair. Là, ça devient compliqué, c'est là que les gens ne s'y retrouvent plus..."*. (Contrastes, juin 2000).

Pour *Felice Dassetto* (professeur à l'UCL), *"le projet de troisième voie s'est diffusé à l'échelle mondiale et a été repris par de nombreux partis de centre-gauche. Je ne partage pas le point de vue de ceux pour qui la troisième voie ne serait rien d'autre qu'un nouvel avatar du néo-libéralisme. Je pense qu'il faut prendre au sérieux ce projet, mais en même temps qu'il faut sérieusement le réformer"*. (Revue Politique 2000).